

On parle de négligence lorsqu'un soignant refuse de ou échoue à satisfaire les besoins primaires d'une personne, notamment en nourriture, eau, vêtements, hygiène, médicaments, confort et sécurité personnelle. Dans cette vidéo, nous allons parler des signes de négligence. La négligence peut être intentionnelle ou non.

---

La négligence est non intentionnelle si le soignant est incapable de remplir ses obligations envers quelqu'un pour cause de maladie, incapacité, stress, incompréhension des soins requis ou manque de ressources. Elle est intentionnelle si le soignant est capable, mais refuse de remplir ses obligations. Les négligences peuvent être commises par des membres de la famille de la victime, des soignants rémunérés, ou des employés de centre de soins.

---

Il existe plusieurs signes de négligence. Comme le manque d'hygiène, s'accompagnant parfois de poux, gale, éruptions cutanées, escarres ou plaies graves ou non soignées. La malnutrition ou la déshydratation sont d'autres signes. Repérez les conditions de vie dangereuses pouvant être liées à des installations électriques ou des canalisations défectueuses, une absence de chauffage, des conditions sanitaires déplorable dues à la présence de saleté, puces, punaises de lit, odeurs d'urine ou d'excréments ou à un couchage au sol. D'autres signes de négligence sont un habillement inadéquat et un manque de soins médicaux ou de médicaments. Les signes d'exposition aux éléments extérieurs tels que des coups de soleil excessifs, des piqûres d'insectes ou des engelures, ou un comportement inadéquat à l'âge d'une personne, comme l'incontinence nocturne ou diurne, indiquent une négligence potentielle.

---

Retenez que la négligence est le refus ou au défaut de satisfaire les besoins primaires d'une personne, et qu'elle peut être intentionnelle ou non. Restez attentifs aux signes de négligence.